

Aérodrome de Moret-Episy
Chemin de la Vallée Droite
77250 EPISY
☎: 01 64 45 80 71
Email: cvvfr@free.fr
Site : www.cvvfr.org

Le CVVFR organise le

Championnat Régional Ile de France 8 Jours de Fontainebleau Du 22 au 29 juillet 2017

En partenariat avec le Comité Francilien de Vol en Planeur



PROCEDURES LOCALES

Classes CLUB et OPEN

Moret Episy

Edition 1.0 du 1 juillet 2017

Référence du règlement des compétitions FFVV : NP4.1 édition 2017

PROCEDURES LOCALES 8 JF 2017
Le CVVFR est une association loi 1901 agréée par la Fédération Française de Vol à Voile (FFVV) Numéro d'affiliation FFVV : 38 / 68 -
Numéro d'agrément : AS 77 186-2-71 Identifiant SIRET : 430 146 977 000 11 Code APE : 926 C

1 Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

Championnat Régional d'Île de France & 8 Jours de Fontainebleau

- Lieu : Moret Episy
- Association organisatrice : CVVFR
- Altitude de référence de l'aérodrome : 77 mètres AMSL (sera utilisé pour la référence des altitudes)
- Cette compétition est sélective (i.e. ne diverge pas par rapport à la NP4.1)

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 10 juillet 2017
- Date période d'entraînement (non officiel) : à partir du 15 juillet 2017
- Accueil : vendredi 21 juillet à partir de 10H :
 - Vérification des papiers, signature de la checklist
 - Règlement inscription, camping et repas de fin de concours si non effectué via la « Boutique en ligne » disponible sur le site web du CVVFR
- Pot d'accueil : 21 juillet à 20h
- Date du Briefing arrivée : 22 juillet 10h suivi du briefing 1ère épreuve
- Date de la 1ère épreuve : 22 juillet
- Date de la dernière épreuve : 29 juillet
- Date de la remise des prix : 29 juillet à 20h
- Nota : Il est recommandé aux pilotes n'ayant jamais pratiqué l'aérodrome d'effectuer au moins un vol sur le site avant la première épreuve. Les vols (hors remorqués) effectués dans la période d'engagement sont compris dans les frais d'engagement.

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

- Directeur de la Compétition : Christophe LUQUET
- Conseiller sportif : Franck VIROL
- Météo : Jacques EHRlich
- Responsable de piste : Jean-Claude BROCHON
- Choix des épreuves : Christophe LUQUET
- Remorquage : Emmanuel MOUREAU
- PC vache : Rose-Marie EHRlich
- Accueil Secrétariat : Jean-Yves COLOMBINO
- Presse, relation publique, internet : Maxence STAWSKI

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : +33 1 64 45 80 71
- E-mail : alain.roquillon@free.fr
- Site web : <http://www.cvvfr.org>
- Adresse postale : CVVFR, Aérodrome, Chemin de la vallée droite, 77250 Episy

2 Généralités

2.1 Montant des droits d'inscription et remorqués

- Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à : 120 € ou 80 € pour les moins de 25 ans, couvrant toutes les opérations, exceptés les décollages.
- Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 35 € et 32 € pour les moins de 25 ans
- Le paiement de l'inscription et des remorqués est possible via la « Boutique en ligne » disponible sur le site web du CVVFR
- Le montant de la caution de réclamation est fixé à 100 €.

2.2. Classes, types et nombre de planeurs admis

- Classe OPEN : 20 planeurs
- Classe CLUB : 10 planeurs
- L'organisation se réserve la possibilité de valider des inscriptions supplémentaires dans une classe si le nombre de planeurs dans l'autre classe n'est pas atteint, dans la limite de 30 planeurs.
- Si la classe CLUB ne rassemble pas suffisamment de planeurs, l'organisation se réserve la possibilité de faire une classe unique.

La liste des pilotes inscrits pour chaque classe est accessible via le lien suivant :

http://www.soaringspot.com/en_gb/les-8-jours-de-fontainebleau-2017-moret-episy-airport-2017/pilots

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

- Le logiciel SeeYou (version 8.3 ou supérieur) sera utilisé comme logiciel d'analyse des vols et de calculs des points, conformément au kit scoring pour SeeYou de la FFVV.
- L'outil de détection automatique des racrochages bas sera également utilisé
- Une pénalité de 100 points sera appliquée pour « vol dangereux » conformément au règlement NP4.1.

2.4. Equipements supplémentaires requis (par rapport à la NP4.1)

- Néant

2.5. Site Internet

- Le site Internet du Championnat est <http://www.cvvfr.org>
- Les résultats des épreuves seront également disponibles via le lien suivant : http://www.soaringspot.com/en_gb/les-8-jours-de-fontainebleau-2017-moret-episy-airport-2017/results

2.6. Base de points de virages

- Le fichier de points de virages dans le format SeeYou .cup sera téléchargeable depuis le site <http://www.cvvfr.org/les-8-jours-de-fontainebleau-2017/>
- Pour les autres formats, les concourants pourront solliciter l'organisation au plus tard à la date limite d'inscription.
- Points de départ pour les deux classes :
Nom = DEPART
Latitude = N48°19'00''
Longitude : E002°45'00''

2.7. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

- Lien internet vers le fichier Open Air de référence : <http://www.ffvvespaceaerien.org>
- Liste des zones interdites : classes A, P, ZIT et toutes zones non autorisées au briefing ou sur la fiche d'épreuve.
- Liste des zones autorisées : Elle sera précisée au briefing journalier et inscrite sur la fiche d'épreuve.
- Liste des zones pouvant changer de statut (défini durant le briefing journalier) : certaines zones D, E, R.

2.8. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé au bureau du CVVFR

3 Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome

Limites de l'aérodrome :

- Piste 06 ou 24 conformément à la carte VAC de MORET EPISY accessible sur le site <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>
- Présentation des infrastructures: voir annexe 1.

3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

- Le CVVFR dispose de golfettes thermiques qui seront privilégiées pour la mise en piste des planeurs du CVVFR, et la sécurité en piste
- Les concurrents utilisent leur véhicules équipées d'un gyrophare pour la mise en piste et le retour à l'aire se stationnement sous le contrôle du responsable de piste. Leurs immatriculations devront être déclarées à l'organisation.
- La vitesse des véhicules circulant sur l'aérodrome est limitée à 20 km/h.
- Il n'est pas prévu de pesée des planeurs pour cette compétition

3.3. Procédure de pesée

Il n'est pas prévu de pesée des planeurs pour cette compétition.

3.4. Procédure de déballastage en piste (classe OPEN)

Les déballastages sur la grille de départ peuvent être effectués sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

3.5. Grille de décollage

La grille de décollage est décrite dans l'annexe 2.

- Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : voir fiche d'épreuve
- Placement libre : les planeurs n'ont pas de places attribuées et sont placés sur la grille au fil de leur arrivée sur l'aire de décollage, tout en respectant les consignes de l'organisation.

3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe au secrétariat.

En cas de vache, le pilote doit contacter le PC Vache au numéro de téléphone précisé sur la fiche d'épreuve :

- par SMS avec le formatage suivant **[PILOTE] [N° de Concours][Nombre de points tournés][Latitude][Longitude]**. Le numéro sera précisé lors du briefing d'arrivée,
- par téléphone et donner les informations nécessaires au dépannage (voir fiche de vache),

Le pilote contacte également ses équipiers qui doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmis.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme sur un support de stockage (de préférence SD Card).

Les fichiers de vol sont exigés dès que le planeur a décollé, y compris si l'épreuve est annulée.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

Si plusieurs planeurs sont posés sur un même terrain, l'ordre des décollages sera, sauf accord entre les pilotes, conforme à l'ordre des atterrissages (premier posé, premier dépanné). Toutefois, l'organisation décidera de l'ordre dans lequel elle desservira les différents aérodromes et du moment où elle interrompt les dépannages-air sur un aérodrome donné, en fonction des différentes contraintes opérationnelles (autonomie des avions, nuit aéronautique, fatigue des pilotes, etc.).

Si un concurrent choisit d'être dépanné par un remorqueur local (tarif local non garanti par l'organisation), il doit impérativement en aviser le PC vache avant de redécoller.

4 Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence « Circulation d'aérodrome » et « Compétition » : 123,50 MHz
- Fréquence détresse : 121,50 MHz

Les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes : 122,5MHz, 122,65 MHz, 123,05MHz, 129,97MHz et 130,12 MHz.

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage (zone de largage) / décollage autonome

Les circuits de remorquage seront décrits lors du briefing général de la compétition.

Aucune annonce radio n'est effectuée par le concurrent au largage.

L'altitude de largage est fixée à 650m QNH, sauf consigne différente précisée au briefing.

En cas d'impossibilité de largage, le pilote du planeur doit informer le pilote remorqueur par radio (immatriculation de l'avion inscrite sur l'extrados de l'aile gauche) ou, en l'absence de contact, battre des ailes avec une grande amplitude ; Le pilote de l'avion accusera réception par radio ou par battements de la gouverne de symétrie ; Le pilote de l'avion ramènera le planeur à la verticale de l'aérodrome, et le larguera à 600 m QNH; Le pilote du planeur se reposera alors impérativement à l'endroit spécifié, en prenant garde à n'accrocher aucun obstacle avec l'éventuel morceau de câble accroché à son planeur.
Le sens de spirale sera à gauche avant le départ, dans un rayon de 15 km autour du terrain.

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les remorquages

Voir briefing quotidien et utiliser la fréquence 123.50 MHz

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition 123,50 MHz lorsqu'il est à 10 km de l'arrivée, en utilisant la phrase suivante : « [N° de concours] 10 km secteur d'arrivée »

4.5. Procédure de passage et/ou d'atterrissage en direct

Les passages ne sont pas autorisés lors de cette compétition, et rendus sans aucune utilité, du fait de l'arrivée dans un secteur cylindrique dont la base inférieure permet d'effectuer un tour de piste selon la carte VAC du terrain (voir paragraphe 5.3).

En cas d'arrivée basse, un atterrissage direct est permis, en l'annonçant environ 5 minutes avant celui-ci.

4.6. Traking

Une antenne OGN permet de suivre les planeurs dans les environs de l'aérodrome. D'autres antennes OGN sont en place sur des aérodromes proches, et permettront un suivi par internet des vols sur le site LiveTrack24.com.

L'application LiveTrack24 sur smartphone permet aux concurrents de compléter les données OGN. Les identifiants LiveTrack24 doivent être communiqués au secrétariat lors de l'accueil.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien

L'aérodrome est ouvert à la CAP. Voir lien d'accès à carte VAC précisé dans le paragraphe 3.1.

5.2. Zone des épreuves

Pas de zone limitant le circuit des épreuves.

5.3. Types de porte de départ et arrivée retenus

- Départ : ligne de départ rectiligne de longueur totale 20 km, centrée sur le point de départ, altitude maximum fixée au briefing journalier.
- Arrivée : Cylindre de rayon 3 km centré sur le centre de la piste, avec altitude minimale de 300 m QNH. (cf NP4.1 – pénalité de 1 point par mètre si un concurrent n'arrive pas dans le secteur cylindrique d'arrivée)

5.4. Liste des points de départ retenus par classe

Sauf indication contraire sur la fiche d'épreuve : point de départ

5.5. Liste des points de report

Aucun point de report du fait de l'arrivée dans la zone d'arrivée cylindrique.

5.6. Ouverture de porte

Ces messages sont répétés une fois sur la fréquence compétition.

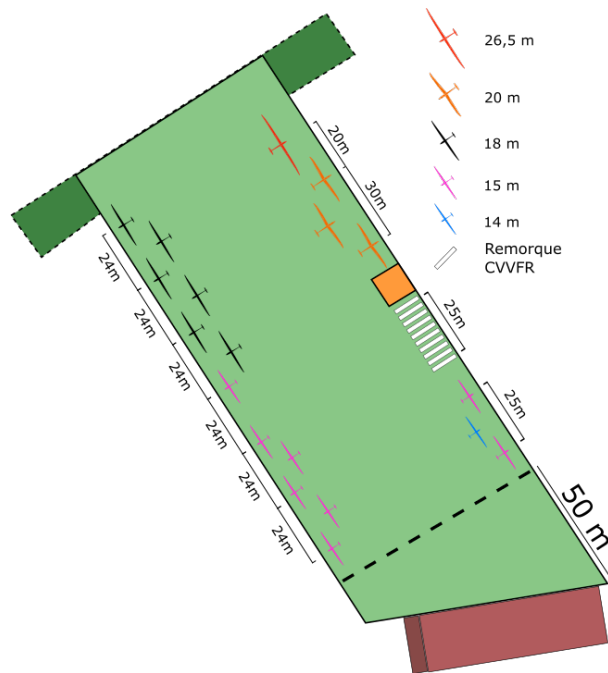
- L'organisation annonce le dernier décollage de chaque classe comme suit : « Dernier décollage de la classe (OPEN ou CLUB), la ligne sera ouverte dans 15 min, à h heures m minutes. »
- L'organisation annonce 10 minutes avant l'ouverture de la porte : « la porte de la classe (OPEN ou CLUB) sera ouverte dans 10 min, à h heures m minutes. »
- L'organisation annonce 5 minutes avant l'ouverture de la porte : « la porte de la classe (OPEN ou CLUB) sera ouverte dans 5 min, à h heures m minutes. »
- L'organisation annonce à l'ouverture de la porte : « la porte de la classe (OPEN ou CLUB) est ouverte maintenant ».
- Si l'ouverture de la ligne est retardée par le Directeur de Compétition : « la porte de la classe (OPEN ou CLUB) est retardée de [m] minutes. »
- Si l'épreuve est annulée : « l'épreuve de la classe (OPEN ou CLUB) est annulée. »

6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

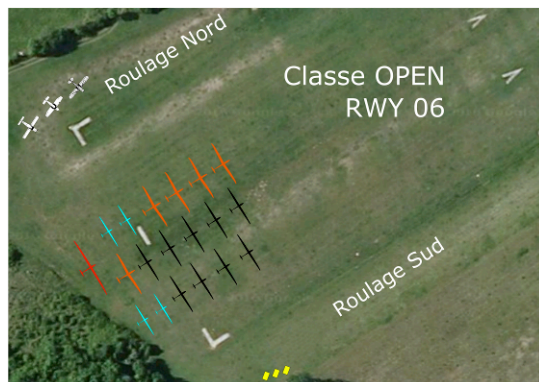
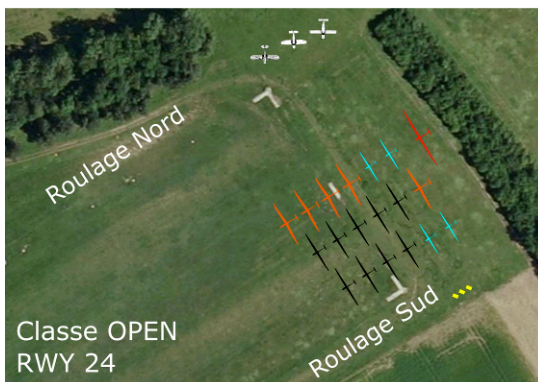
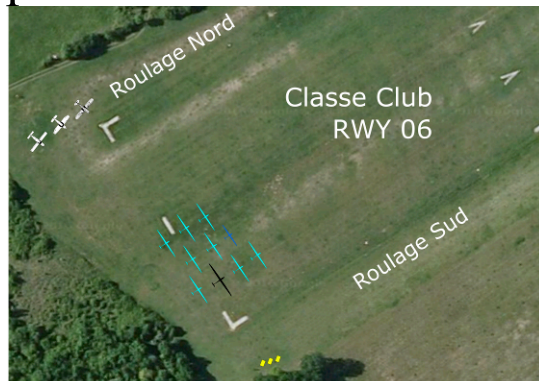
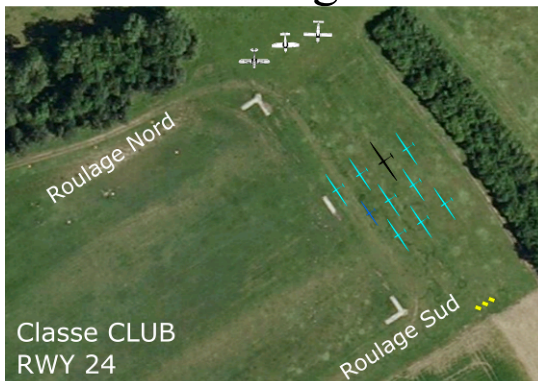
Néant

7. Annexes

7.1. Annexe 1 : plan des installations



7.2. Annexe 2 : grilles de départ



Envergure (m)

- 26,5
- 20
- 18
- 15
- 14